

Conseil des parents – 11ème Nord. Réunion du 30 janvier 2019

Étaient présent-e-s :

- Administration : Julien KEIME (Mairie du 11^e), Anne LURASCHI (Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance des 11^e et 12^e arrondissements), Houria GUERROUCHE (Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance des 11^e et 12^e arrondissements), Docteur Emmanuelle BERRAUTE (Médecin de Protection Maternelle et Infantile – PMI - de la Direction des familles et de la petite enfance de la Ville de Paris- DFPE), Hélène AYMEN (Adjointe à la cheffe du Service de pilotage et d'animation des territoires de la DFPE), Marie-Hélène BLEYS (Crèche 56 rue Saint-Maur), Audrey COURTADON (Crèche 16 cité Beauharnais), Martine DERVILLERS (crèche 108-110 rue Saint-Maur), Elisa Le BRENN (Crèche 30 bis avenue Philippe Auguste), Isabelle PLONEVEZ (Crèche 117 avenue Philippe Auguste).
- Parents élus : Serena REINALDI (crèche 56 rue Saint-Maur), Florence FAVRE (crèche 56 rue Saint-Maur), Yvan CHAUVEL (crèche 56 rue Saint-Maur), Matthieu BLAISE (crèche 108-110 rue Saint-Maur), Léa MASSON (crèche 16 cité Beauharnais), Evgenia KOUTSOMARKOU (crèche 16 cité Beauharnais), Aurore LAGABRIELLE (crèche Folie Regnault), Capucine LABRY (Crèche Robert Houdin), Fatima AIT-OUIAISSI (crèche Duranti), Nathalie CLIQUOT (crèche 30 bis avenue Philippe Auguste), Damarice AMAO (crèche 117 avenue Philippe Auguste), Hina THIBAUD (crèche 117 avenue Philippe Auguste), Amira TAOUBAS (crèche Jean-Pierre Timbaud).
- Parents co-présidents du 11^e sud : Stéphane CHARBIT (crèche Pelée), Jean LARMANJAT (crèche Pelée).

Julien Keime, Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie du 11ème, accueille les participants et propose d'ajouter à l'ordre du jour un point sur le souhait de coordination du conseil des parents du 11ème sud. Les participants se présentent lors d'un tour de table.

1) Coordination des conseils des parents du 11ème arrondissement.

Il est noté que des représentants du Conseil des parents sud participent à la réunion. Afin de mieux favoriser les échanges entre les deux conseils (nord et sud), il est proposé d'organiser une réunion de travail commune associant les présidents et co-président-e-s de chaque groupe et la Mairie du 11^e.

2) Modalités de mise en place d'échanges avec les parents sur le langage et l'expression des émotions des tout-petits, en particulier les morsures – Intervention du Docteur Emmanuelle Berraute, Médecin de Protection Maternelle et Infantile (PMI) de la Direction des familles et de la petite enfance de la Ville de Paris (DFPE)

Il est conseillé d'évoquer ce sujet au sein de chaque crèche, avec une formule à adapter dans chaque établissement (réunion des parents, café des parents) et la participation des psychologues et psychomotriciens. La crèche du 16 cité Beauharnais organise par exemple systématiquement une réunion sur ce thème avec les parents en particulier à l'entrée chez les moyens.

3) Échanges sur la nourriture bio et les couches recyclables – Intervention de Mme Hélène Aymen, Adjointe à la cheffe du Service de pilotage et d'animation des territoires de la DFPE

Les crèches de la mairie de Paris bénéficient de plus de 10 ans de travail sur la qualité de l'alimentation. 70 % de la nourriture des crèches est désormais bio, ce qui a permis de créer des filières. Les repas sont préparés sur place. Les crèches ont obtenu le niveau maximum de certification (3 carottes) auprès de

l'organisme ECOCERT, un organismes certificateur pour le bio qui atteste ainsi des efforts de la mairie de Paris pour promouvoir l'utilisation du bio dans l'alimentation des enfants mais aussi de favoriser les circuits courts pour l'approvisionnement en légumes (la certification garantit au moins 50 % de bio, et 50 produits bio par mois, 50 % de l'alimentation provenant de circuits courts). Les produits nettoyants (détergents, liquide vaisselle) sont également certifiés. En ce qui concerne le lait, le lait proposé par les crèche sera également bio (lait 1^{er} âge, 2ème âge et lait de croissance) à partir de mars 2019. Il s'agira du lait Nestlé bio. Les crèches municipales de la ville de Paris consomment environ 2300 litres de lait par jour.

Après une question d'un parent, il est précisé que les crèches en gestion externalisée ont leur propre politique d'approvisionnement avec des objectifs environnementaux mais celles-ci ne bénéficient pas des marchés publics organisés par la Ville de Paris pour les crèches municipales. Il faut donc se renseigner directement auprès de l'établissement concerné pour obtenir des chiffres sur la promotion de l'alimentation bio. La Mairie du 11^e pourra appuyer la demande des parents en cas de nécessité.

La question du gaspillage alimentaire est abordée. La Ville de Paris est dotée d'un plan anti-gaspillage alimentaire. Une directrice de crèche rappelle que les repas sont préparés très tôt et donc il faudrait prévenir dès 7h30 que l'enfant ne viendra pas si l'on veut éviter le gaspillage. En effet, tout repas préparé non-consommé est jeté. Même s'il peut être difficile de prévenir dans le cadre d'une maladie, prévenir les responsables d'établissement des vacances à venir est une bonne façon de leur permettre d'anticiper le nombre de repas et d'éviter le gaspillage. Les parents élus s'engagent à relayer ce message auprès des parents des crèches.

En ce qui concerne les couches, les 280 crèches de la Ville de Paris consomment 6 millions de couche par an pour les 25000 enfants accueillis. Le marché public attribué à l'entreprise Pampers dans le cadre d'un appel d'offre européen a été renouvelé en décembre 2017. Il s'agit d'un contrat d'un an renouvelable 4 ans. La mairie a déjà établi des critères de performance environnementale pour ces produits (exclusion des substances potentiellement toxiques ou irritante, OGMs, pesticides, phtalates, latex, métaux lourds). Le contrat prévoit une clause de progrès avec la mise en place de nouveaux critères pour améliorer la performance environnementale du produit pendant la mise en œuvre du marché public. Par exemple, les substances problématiques citées par un récent rapport de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) à savoir principalement formaldéhyde, parfums, PCB et dioxines font déjà partie d'une clause de progrès avec Pampers. Certains parents notent que l'entreprise Pampers dispose désormais d'une gamme de couches écologiques (Harmonie) et qu'il serait donc possible de garder le même fournisseur tout en adoptant des produits plus respectueux de l'environnement. Des parents ont demandé à la Ville de Paris de partager les éléments relatifs à ce marché. Ces éléments sont joints au présent compte rendu (voir pièce jointe). Des parents ont demandé à ce que la prochaine fois que la Ville de Paris s'appropriera à lancer un nouveau marché public soient impliqués des parents des crèches qui seraient intéressés à donner leur avis.

En ce qui concerne les couches lavables, cette option n'est pas envisagée pour l'instant par la Ville de Paris. Hélène Aymen, Adjointe à la cheffe du Service de pilotage et d'animation des territoires de la DFPE a ainsi indiqué que cela n'est pas une option à cause des problèmes de santé que cela peut provoquer au personnel (mouvements répétitifs, exposition à des épidémies), à cause de l'impact environnemental (solution demandant beaucoup trop d'eau, d'électricité et de produits d'entretien), et en raison de l'avis des médecins qui affirment que les couches lavables ne garantissent pas l'élimination des épidémies. En outre le confort des tout-petits serait moindre via des couches lavables que par des couches jetables.

4) L'affichage dans les crèches municipales

Les parents et responsables d'établissement échangent sur l'amélioration de l'information aux parents et la qualité de l'affichage. En particulier, la non-utilisation des outils numériques par tous les parents est une expérience partagée. En ce qui concerne l'affichage de messages d'information, il est parfois difficile de rendre visible les nouveaux messages car l'affichage obligatoire (messages de sécurité et autres) prend une place prééminente dans certaines crèches. Certains parents utilisent des mots dans le casier des enfants.

Anne Luraschi présente la démarche de labellisation QualiParis relative à la qualité de service en matière d'accueil, d'orientation et d'information du public. Les crèches des 11^e et 12^e arrondissements sont les pilotes de cette démarche pour l'ensemble des crèches parisiennes. Ce processus conduit à un travail régulier des équipes sur l'affichage et l'information. Mme Luraschi insiste sur le fait que l'information doit être la même pour toutes les familles. Des audits relatifs à cette labellisation vont être réalisés au printemps/été 2019.

5) Formations aux premiers secours à destination des parents

Julien Keime informe les parents qu'une formation gratuite aux gestes qui sauvent sera organisé par la ville de Paris le **samedi 30 mars**. L'inscription se fait en ligne sur le site paris.fr. Cliquez au lien suivant : https://teleservices.paris.fr/parisquisauve/jsp/site/Portal.jsp?page=appointment&view=getViewAppointmentCalendar&id_form=12

Par ailleurs, la Mairie du 11^e travaille sur l'organisation d'une formation spécifique sur les premiers secours à apporter aux tout-petits lors du prochain forum de la petite enfance qui se tiendra le **19 juin** après-midi. Le comité de pilotage pour l'organisation du forum aura lieu le **20 mars** et les parents sont invités à contacter Julien Keime s'ils souhaitent participer à ce comité et partager leurs idées pour les activités (par exemple, collecte de matériel de puériculture comme ces dernières années).

6) Atelier « langage des signes »

Ce type d'ateliers peut être organisé au sein des crèches. Les parents qui le souhaitent sont invités à en discuter avec leur responsable d'établissement. Il y a deux ans, la compagnie Maya avait organisé un atelier langue des signes pour bébé lors du forum de la petite enfance. Par ailleurs, une participante note que des formations sont disponibles à la Maison ouverte. Certains professionnels rappellent que tous les psychologues et psychomotriciens ne sont pas favorables au langage des signes. Si les parents en manifestent le souhait, une intervention sur le langage des signes pourrait être faite au conseil des parents comme ça a été le cas l'an passé sur l'utilisation des écrans.

7) Les pratiques artistiques et notamment la musique dans les crèches municipales

Les parents et les responsables d'établissement échangent autour du thème de l'éveil musical dans les crèches et en particulier sur des projets qui pourraient systématiser/démocratiser la musique dans les crèches. Certains parents proposent par exemple des projets d'échange entre les conservatoires et les crèches.

Anne Luraschi mentionne une collaboration actuelle avec l'association Polynotes qui permet à des jeunes apprentis musiciens de cette école de musique de jouer dans certains établissements de la Ville de Paris y compris des crèches. Un projet de collaboration de plus longue durée entre une crèche et un conservatoire serait possible par exemple dans le cadre d'un projet d'établissement qui mobilise le responsable d'établissement et les personnels. Les parents sont donc invités à se rapprocher de leur responsable d'établissement pour faire émerger un tel projet. Certains parents s'inquiètent de laisser la responsabilité de

l'éveil musical au bon vouloir du responsable d'établissement et voudraient plutôt l'aide de la ville de paris pour démocratiser l'éveil à la musique. Il est rappelé que les professionnelles de la crèche sont souvent formées pour initier à la musique par les chants et les jeux. Julien Keime propose d'organiser un court temps de musique lors du forum de la petite enfance si les parents le souhaitent.

8) Les conditions de travail des auxiliaires de puéricultures dans les crèches municipales

Par manque de temps, il est proposé d'aborder ce point lors du prochain conseil des parents.

Le prochain conseil des parents aura lieu le 9 avril à 18h30.